

DROIT, ECONOMIE, GESTION

Master Droit public - Parcours gestion locale du patrimoine culturel (GLPC)



Durée
4 semestres



Composante
UFR Droit,
Economie,
Gestion



Lieu(x)
Orléans

Présentation

Le parcours Gestion Locale du Patrimoine Culturel, proposé en 2e année du master Droit public a pour objectif de donner une solide formation aux étudiants qui souhaitent se consacrer à la gestion du patrimoine culturel. En effet, les collectivités territoriales, les organismes privés et l'État (châteaux, musées, offices de tourisme, parcs naturels régionaux, Fondation du patrimoine, mission des métiers d'art, Etablissement public de coopération culturelle...) jouent un rôle majeur dans la gestion de l'héritage culturel en France et les métiers associés obligent désormais à une connaissance en droit et gestion.

En termes de programmation, une part spéciale est faite à la gestion financière, comptable et opérationnelle du patrimoine culturel ainsi qu'aux outils de communication (site Web et réseaux...), aux techniques de montage de projets et aux outils marketing. En parallèle, sont développés des apprentissages plus classiques concernant l'histoire des patrimoines culturels/ naturels et la notion de paysage, le droit du patrimoine culturel, les politiques culturelles et environnementales, la conservation préventive et l'histoire de l'art, les conditions d'hygiène et sécurité des établissements recevant du public et le rôle des patrimoines dans l'aménagement du territoire et le développement économique et touristique.

La conduite de projets avec des professionnels, une journée d'étude thématique, la tenue de séminaires spécialisés ainsi

que plusieurs visites professionnelles sur le terrain (site muséal, monuments, patrimoine naturel...) contribuent à la dynamique du Master.

[Candidature](#)

Compétences

Le titulaire du diplôme est juriste en droit public.

Compte tenu de l'organisation de la formation, il dispose d'une compétence complémentaire en droit et gestion du patrimoine culturel.

A l'issue de la formation, le diplômé est capable de :

- connaître la législation concernant le secteur du patrimoine
- constituer un dossier de demande de subventions
- comprendre un bilan comptable et un compte de résultats
- mobiliser des financements nationaux et européens pour monter un projet patrimonial
- participer à une procédure de marché public
- constituer un dossier de presse
- faire une étude des publics
- mettre en place des outils de communication
- organiser une journée événementielle, type colloque
- faire le bilan de l'activité d'un service et proposer des pistes d'évolution
- mettre en réseau des partenaires et s'adresser aux institutions culturelles

- appréhender les spécificités d'un patrimoine bâti, naturel, paysager
- appréhender les spécificités de la restauration du patrimoine
- appréhender les spécificités de la médiation culturelle.

Le diplômé est autonome dans l'organisation de son travail et responsable. Il est à la fois doté d'un esprit de synthèse, d'analyse. Il sait travailler en équipe.

Contacts utiles

Bureau des relations internationales de l'UFR DEG :

<https://www.univ-orleans.fr/fr/deg/international>

international.deg@univ-orleans.fr

Tél : +33(0) 2 38 49 47 30

ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE (D.O.I.P)

<https://www.univ-orleans.fr/doip>

Tel : +33 (0)2 38 41 71 72

doip@univ-orleans.fr

Organisation

Contrôle des connaissances

Les unités d'enseignement sont sanctionnées par un contrôle continu et /ou des épreuves terminales écrites et orales. Elles sont définitivement acquises dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne et sont affectées d'un coefficient et de crédits européens. Une compensation s'effectue sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues aux diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients. Deux sessions de contrôle de connaissance sont organisées pour chacun des semestres d'enseignement.

Admission

Conditions d'admission

Être titulaire d'une licence en rapport avec le contenu de la formation.

Les mentions conseillées sont : Droit, Droit général, Droit européen, Droit Histoire, Histoire, Sciences politiques, AES, Histoire de l'Art, Géographie, Tourisme

Accès en M1 et M2 :

L'admission en master 1ère et 2ème année est sélective. Les candidatures s'effectuent par **l'application e-candidat**.

Modalités d'inscription

Dossier de candidature à télécharger à l'adresse suivante :

<https://ecandidat.univ-orleans.fr/>

Et après

Insertion professionnelle

Le parcours Gestion Locale du Patrimoine Culturel permet d'accéder aux emplois territoriaux à responsabilité dans les musées, châteaux, services culturels..., à savoir :

- Responsable de la politique culturelle
- Médiateur du patrimoine
- Conseiller en gestion du patrimoine
- animateur du patrimoine
- Chargé de mission en matière de patrimoine culturel/naturel
- Cadre dans les établissements publics de coopération culturelle (EPCC)

- Directeur des services culturels des collectivités et intercommunalités
- Attaché de conservation dans les musées et châteaux

Infos pratiques

Contacts

Responsables du parcours

Philippe Tanchoux : philippe.tanchoux@univ-orleans.fr

Master 2

Secrétariat pédagogique

m2dpub.deg@univ-orleans.fr

Tel : +33 (0)2 38 49 46 37

Contacts apprentissage

apprentissage.deg@univ-orleans.fr

Tel : 02 38 41 70 29

[Page CFA](#)

UFR Droit, Economie, Gestion

Rue de Blois - BP 26739

45067 Orléans Cedex 2

Site internet : <https://www.univ-orleans.fr/deg/>

Contact(s) FC

Pour les adultes en reprise d'études, pour les contrats de professionnalisation et pour la VAE, consulter le : [SEFCO](#)

[formulaire de contact](#)

Tél : 02 38 41 71 80

Lieu(x)

[Orléans](#)

En savoir plus

<http://www.univ-orleans.fr/sefco/>

Programme

Organisation

Master Droit public - Parcours gestion locale du patrimoine culturel (GLPC)

La maquette présentée sera effective à la rentrée de septembre 2025

Semestre 7			
Tronc commun			
Droit des collectivités territoriales	6	30	12
Histoire de la décentralisation	2	20	-
Droit et gestion des agents publics	3	30	-
Langue vivante	2	-	8
Parcours gestion locale du patrimoine culturel GLPC			
Droit des services publics sans TD	3	30	-
Droit de l'urbanisme sans TD	3	30	-
Institutions du patrimoine et de l'urbanisme	2	14	-
Sources iconographiques contemporaines 1	3	-	24
Terres et paysages d'eau : contextualisation sociétale	2	9	6
Patrimoines naturels et culturels de l'eau	2	9	6
Note de synthèse	2	2	12
Médiation FRAC	-	7,5	-
Semestre 8			
Tronc commun			
Droit de l'aide et de l'action sociale	4	20	-
Droit et politique de l'environnement	4	30	-
Langue vivante	2	-	8
Une formation facultative au choix			
Stage facultatif	-	-	-

Engagement bénévole facultatif	-	-	-
Projet associatif facultatif	-	-	-
Parcours gestion locale du patrimoine culturel GLPC			
Commande publique sans TD	4	30	-
Droit public de la régulation économique sans TD	4	18	-
Sources iconographiques contemporaines 2	6	-	24
Métiers des musées	6	20	-
Médiation FRAC	-	7,5	-

Semestre 9			
Bloc 1 - Droit, institutions et politique du patrimoine			
Droit et institutions du patrimoine	4	-	33
Histoire du patrimoine	4	-	22
Marchés publics	3	20	-
Politique culturelle	3	-	22
Bloc 2 - Patrimoine, tourisme et développement			
Coefficient/Crédits à 5, contrôle alternatif par tirage au sort			
Patrimoine, tourisme et développement	5	-	20
Programmes et financements européens	5	-	21
Bloc 3 - Publics et médiation culturelle			
Coefficient/Crédits à 5, contrôle alternatif par tirage au sort			
Etude et accueil des publics	5	-	12
Médiation culturelle	5	-	15
Nouveaux outils de médiation et de communication	5	-	12
Bloc 4 - Montage de projet			
Méthodologie du montage de projet	2	-	12
Cas pratique montage de projet	2	-	15,5
Management des systèmes d'information numérique et réseaux sociaux	2	15	-
Ateliers techniques de recherche d'emploi	-	-	9

Séminaire d'actualité	-	-	-
Semestre 10			
Bloc 5 - Audit et gestion d'un service du patrimoine			
Audit, contrôle et gestion financière	5	-	30
Modes administratifs de gestion et financements de projets	4	-	20
Bloc 6 - Les patrimoines sur le territoire			
Coefficient/Crédits à 4, contrôle alternatif par tirage au sort			
Typologie et diversité patrimoniale culturelle	4	-	20
Protection des paysages et du patrimoine naturel	4	-	20
Histoire de l'art	4	21	-
Bloc 7 - Conservation et marketing du patrimoine			
Coefficient/Crédits à 4, contrôle alternatif par tirage au sort			
Conservation préventive et restauration	4	-	24
Marketing patrimonial	4	-	16
Hygiène et sécurité dans les lieux de patrimoine	1	3	-
Bloc 8 - NTIC appliquées au patrimoine			
Traitement de l'image	1	-	10
Système de gestion de contenu/Sites Internet	2	-	10
Bloc 9 - Travaux professionnels			
Conduite d'un projet professionnel (mémoire collectif)	5	-	5
Rapport individuel, de stage	5	-	-
Rapport d'apprentissage ou professionnel	5	-	-